

LA COMMISSION DES USAGERS DU CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL DE SAINT-LO

La Commission Des Usagers (CDU) a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge. Cette commission facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leurs demandes.

La CDU est à même d'indiquer les différentes voies de recours appropriées aux litiges soulevés. Elle peut être saisie par courrier adressé à la direction du Centre Hospitalier aux coordonnées suivantes :

**Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier Mémorial
715 rue Dunant
CS 65 509
50 009 SAINT-LO Cedex
Tél : 02.33.66.33.33**

Email : direction@ch-stlo.fr ; RU@ch-stlo.fr (pour contacter directement les représentants des usagers)

Référence Code de la Santé Publique	Collège ou instance d'appartenance	TITULAIRE	SUPPLEANT
Membres obligatoires			
Art. R1112-81 (I.1°)	Représentant légal de l'établissement ou la personne qu'il désigne à cet effet Corps des directeurs	Mr Frédéric MARIE	Mme Laure SALLES
Art. R1112-81 (I.2°)	Médiateur non médical	Mme Isabelle PERES	Mme Delphine GODEFROY
	Médiateur médical	Mr le Dr Michel RAMAKERS	Mr le Dr Marc CLEMENT
Art. R1112-81 (I.3°)	2 représentants des usagers et leurs suppléants Membres d'associations ou d'unions d'associations agréées désignés par l'ARS	Mr Claude LEHOUSSEL Mr Gilles LEDOYEN	Mr Yves BERARD Mme Danièle FAGUAYS
Membres facultatifs			
Art. R1112-81 (II.1°)	Pdt CME ou son représentant Commission Médicale d'Établissement	Mme le Dr Olympe GUILLAM	
Art. R1112-81 (II.2°)	Un membre de la CSIRMT et son suppléant Commission des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Techniques	Mme Agnès MAZZERI	Mme Valérie SURVILLE
Art. R1112-81 (II.3°)	Un représentant du personnel et son suppléant Comité Technique d'Établissement	Mme Sylvie LOUISE	Mme Isabelle CHARDIN
Art. R1112-81 (II.4°)	Un représentant du Conseil de Surveillance et son suppléant Un représentant du Conseil de Surveillance choisi par et parmi les représentants des collectivités locales et les personnalités qualifiées	Mme Annick LENESLEY	Mr Yves BERARD
Membres à titre consultatif			
Art. R1112-86 (2 ^{ème} alinéa)	Responsable de la politique qualité Service qualité et gestion des risques	Mme Elise BAILLET	Mme Tess TORSELLI

La direction

Cette plaquette est affichée dans les services et jointe à tout courrier de plainte.